



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial



Date de publication : 29 mai 2019



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Numéro spécial

Délégations de signature

Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-08 du 28 mai 2019 portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et de responsable d'unités opérationnelles (RUO)

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2019 / 185 du 29 mai 2019 fixant, au titre de l'année 2019, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation et de renouvellement d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

Divers

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2019 / 186 du 24 mai 2019 portant nomination des membres de la Section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Grand Est

Date de publication : le 29 mai 2019

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt

Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-08
portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué,
de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP)
et de responsable d'unités opérationnelles (RUO)

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code des marchés publics ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant M. Sylvestre CHAGNARD directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Benoît FABBRI en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 juillet 2017 portant nomination de Mme Catherine ROGY en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 16 août 2017 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} février 2019 ;

VU les arrêtés préfectoraux n°2016/05 du 4 janvier 2016 n°2017/31 du 21 février 2017, portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, puis Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-55 en date du 6 février 2018 donnant délégation de signature à M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est pour le fonctionnement de la DRAAF ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-596 en date du 10 juillet 2017 donnant délégation de signature à M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-460 en date du 12 septembre 2018 donnant délégation de signature à M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle,

Décide

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, et pour l'ensemble des matières mentionnées dans les arrêtés préfectoraux n°2017-596 et n°2018-460, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mme ROGY Catherine, Mme DEBERNARDI Hélène et M. FABBRIO Benoît, directeurs adjoints,
- M. GUYOT Patrice, secrétaire général et M. SIMONNOT Jérémie, secrétaire général adjoint
- et en cas d'empêchement de MM. GUYOT Patrice et SIMONNOT Jérémie la délégation pourra être exercée par Mme VAN DEN BROUCKE Marie-Pierre, cheffe du pôle budget du secrétariat général.

Article 2 :

Pour les matières mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :

- 1°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 149 :

- M. GUILLET Raphaël, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé et Mme BARTEAU Aurélia, adjoints au chef de service,
- Mme JAMMET Anabel, cheffe du pôle compétitivité des entreprises,
- Mme MUQUET Isabelle, cheffe du pôle suivi des programmations,
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires,
- Mme QUILLET Sophie, cheffe du pôle FranceAgrimer et filières,
- Mme WURTZ Isabelle, cheffe de service régional de la forêt et du bois,
- M. VIADER Stéphane, adjoint au chef de service, chef du pôle animation et soutien à la filière forêt-bois,
- M. RICHARD Hervé, chef du pôle gestion forestière durable.

- 2°) Pour le programme 775 :

- M. GUILLET Raphaël, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé et Mme BARTEAU Aurélia, adjoints au chef de service,
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires.

- 3°) Pour le BOP déconcentré du programme 206 et son unité opérationnelle régionale :

- M. HAESSLER Christian, chef de service régional de l'alimentation,
- Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef de service.

- 4°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 215 :

- M. SKRABO Sylvain, chef de service régional de l'information statistique et économique,
- M. ROSE Tristan, adjoint au chef de service.

- 5°) Pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale, pour l'unité opérationnelle du BOP régional du programme 333

- M. BRESSOLETTE Pierre-Irénée, responsable de l'antenne de Strasbourg du secrétariat général,
- Mme PERRIN Ghislaine, responsable de l'antenne de Metz du secrétariat général.
- Mme CARBONNEAUX Isabelle, cheffe du pôle formation continue, dans la limite des attributions du pôle.

- 6°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP déconcentré du programme 143 :

- M. BEJOT Laurent, chef de service régional de la formation et du développement ,
- M. NOËL Christophe, adjoint au chef de service,
- M. GERARD Benjamin, chef du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions du pôle,
- Mme CLOUCHOUX Joëlle, cheffe du pôle examens et responsable d'antenne de Strasbourg, dans la limite des attributions du pôle.

Article 3 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaires pour l'ensemble des programmes, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les frais de déplacements dans CHORUS DT à :

- Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE (gestionnaire contrôleur et valideur CHORUS DT)
- Anne-Marie WROTONY (gestionnaire contrôleur CHORUS DT et valideur en suppléance de Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE)
- Sophie BERCEAUX (hors Chorus communication) (gestionnaire contrôleur et valideur CHORUS DT)
- Martine FONTAINE STALENS (uniquement Chorus communication)

Article 4 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaires pour le programme 143, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les lots dans l'application ESCALE (flux INDEXA et LUCIOLE) à :

- Benjamin GERARD
- Stéphanie MOOG
- Joëlle CLOUCHOUX
- Franck GAGELIN (hors ESCALE)
- Solange DO (uniquement Chorus communication)

Article 5 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider via CHORUS Formulaires pour les programmes précisés par agent, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

- Pierre-Irénée BRESSOLETTE (Programme 206)
- Sylvain SKRABO (Programme 215-C001)

Article 6 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider en tant que gestionnaire contrôleur, dans CHORUS DT les frais de déplacement dans le cadre de la formation continue des personnels de l'Enseignement Agricole à :

- Isabelle CARBONNEAUX

Article 7 :

Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition de crédits, de rétablissement de crédits) et de priorisation de crédits de paiement , dans l'application CHORUS à : - Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE (tout Programme)

- Anne-Marie WROTONY (tout Programme)
- Benjamin GERARD (Programme 143)
- Stéphanie MOOG (Programme 143)
- Lauriane SCHUTZ (Programme 206)
- Sabrina JOURQUIN (Programme 206)

Article 8 :

Il est donné subdélégation de signature, à l'effet d'utiliser l'outil OSIRIS pour engager et mettre en paiement des crédits de l'Etat, à :

- Anabel JAMMET
 - Eric KARCHER
 - Natacha KOLMAN
 - Hervé LEDOUX
 - Françoise MELLINGER
 - Marie RAYMOND
 - Danièle REGARD
 - Christophe SERVENTON
 - Benoît VIGREUX

 - Martial ATTICA
 - Mathilde GIRAUD

 - Olivier DEPAIX
 - Vincent ETIENNE
 - Raphaël GUILLET
 - Françoise PIERROT
 - Arnaud PIZZI
 - Christelle PONSARDIN
-

Article 9 :

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-05 du 11 mars 2019 est abrogée.
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 28 mai 2019

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Sylvestre CHAGNARD



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND-EST

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2019 / 185

fixant, au titre de l'année 2019, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation et de renouvellement d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.266-2 et R.115-1 ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.230-6 et R.230-9 à 24 ;
- VU l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Au titre de l'année 2019, les dossiers de demande d'habilitation et de renouvellement d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire doivent être adressés (en version papier ou électronique) à la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) siège de Strasbourg, 14, rue du Maréchal Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex dans un délai de soixante jours avant le 1^{er} octobre 2019 à 12 heures, soit au plus tard **avant le 1^{er} août 2019 à 12h.**

Article 2 :

Les services instructeurs disposent d'un délai de deux mois à compter de la date du 1^{er} août 2019, telle qu'indiquée à l'article 1, pour examiner les dossiers.

Article 3 :

La décision d'habilitation et de renouvellement d'habilitation sera rendue au plus tard le 1^{er} décembre 2019.

L'arrêté préfectoral fixant la liste des associations habilitées sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est, et notifié à chaque association habilitée.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral n° 2019 / 166 du 14 mai 2019 est retiré.

Article 5 :

La Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 29 mai 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes


François SCHRICKE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2019/ 1486

portant nomination des membres

de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)

Grand-Est

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État modifié;
- VU l'arrêté du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
- VU les consultations entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les membres de la SRIAS sont nommés pour quatre ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée en fonction de la prochaine installation du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État.

ARTICLE 2: La SRIAS Grand-Est est composée comme suit :

- Représentants de l'administration en charge de la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale, ayant voix délibérative :

12 membres titulaires, 12 membres suppléants

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Titulaire: Mme Fanny DICHTTEL

Suppléant: Mme Sylvie WOLTRAGER

Ministère de la défense

Titulaire: Mme Monique BUBOLA

Suppléante: Mme Nathalie ROUGERIE

Ministère de la justice

Titulaire: M. Denis RAPENNE

Suppléante: Mme Béatrice YAGER

Ministère économique et financier

Titulaire: Mme Elisabeth LEWANDOSKI

Suppléante: Mme Sandrine ROMANN

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Titulaire: Mme Angèle PETER

Suppléant: Mme Brigitte GROSSE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Titulaire: M. Patrice GUYOT

Suppléant: M. Jérémie SIMONNOT

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Titulaire: Mme Anne DIDELOT

Suppléante: Mme Séverine SCHANDELMEYER

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Titulaire : Mme Pascale BADINA
Suppléante: Mme Delphine DUCHESNE

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)

Titulaire: Mme Marie-Andrée GAUTIER
Suppléante: Mme Halima HAMMES

Ministère de l'Intérieur

Titulaire: M. Jean-Christophe DURAND (préfecture de la Moselle)
Suppléant : M. Gérard GIRAULT (préfecture de la Haute-Marne)
Titulaire: Mme Valérie GRIMAUD (préfecture des Vosges)
Suppléant : M. Gilles BERTHOLD (préfecture du Haut-Rhin)
Titulaire: Mme Christine LHUILLIER (Préfecture de l'Aube)
Suppléante : Mme Nicole FAVIER-BAUDAIS (Préfecture de l'Aube)

- Représentants du personnel, membres des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au Comité Interministériel Consultatif d'Action Sociale des administrations de l'État, ayant voix délibérative :

13 membres titulaires, et 13 suppléants

CGT

Titulaires : Mme Sylvie LANGENBACHER
M. Christophe GOURMELEN
Suppléants : Mme Corinne PUBLICOL-LAMBLA
M. Emilien DUGRAVOT

FO

Titulaires : Mme Anne DELAROQUE
M. Damien MATHIVET
Mme Carole BOUTREAU
Suppléants : Mme Malika FADLANE
M. Pascal WEST
M. José-Luis RODRIGUEZ

CFDT

Titulaires: Mme Mailys PRODHON
M. Bernard FOUQUET

Suppléants : M. Jean-François HOLTZMANN
Mme Séverine TROESCH

UNSA

Titulaires : M. Sofiane BAHRI
Mme Vanessa ANTOINE

Suppléants : M. Davy LUCION
Mme Magali GOMARD

FSU

Titulaires : M. Joël JACOB
Mme Sophie OTTINGER

Suppléants : Mme Agnès VAN LUCHENE
M. Guy BOURGEOIS

SOLIDAIRES

Titulaire : M. Patrick DUHEM

Suppléant : Mme Nathalie COUZINET-BRESCH

CFE-CGC

Titulaire : M. Emmanuel DUSSAUSOIS

Suppléant : M. Mathieu BRULE

- Membres invités permanents, ayant voix consultative :

M. Richard JOBARD (Préfecture de la Haute-Marne)

Mme Brigitte SAIVE (Préfecture des Vosges)

Mme Sophie CUNY (Préfecture de la Moselle)

Mme Francine SAX (Préfecture du Haut-Rhin).

Article 3: Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 susvisé, le mandat des coprésidents de la SRIAS, nommés par l'arrêté du 20 mars 2017, est prolongé jusqu'au 7 juillet 2019 inclus.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20 mars 2017 et ses arrêtés modificatifs ultérieurs portant composition de la SRIAS Grand Est.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution

du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le **24 MAI 2019**

Le Préfet,
~~Pour le Préfet et par délégation~~
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY

Voies et délais de recours: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication.